

Règlement officiel

1. Généralités

Le Concours international « Génies en Herbe OHADA » aura lieu pour la présente édition à Abidjan en Côte d'Ivoire dans le mois de Juillet 2009 (*du 6 au 11 juillet*). Les éditions prochaines seront tournantes et auront lieu chacune dans un pays différents. L'administration du Concours incombe au Comité d'Organisation qui est composé des représentants de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et des représentants des autres associations ou structures des pays membres de l'OHADA ainsi que toute autre personne que lesdits membres souhaiterons désigner.

Les seize (16) pays membres plus la République Démocratique du Congo (RDC) dont l'adhésion est en cours, sont invités à présenter une (01) équipe qui représentera leur pays pendant la semaine de la phase finale du Concours.

Pour se faire, il est à la discrétion de chaque organisateur national de faire une sélection nationale pour déterminer ses candidats.

2. Les participants

Peuvent participer au Concours tous les étudiants juristes (voire économistes) régulièrement inscrits dans une faculté de Droit des université publiques ou privées des pays membres de l'OHADA. Seuls les étudiants n'ayant pas encore obtenu la Maîtrise (4^{ème} année) sont autorisés à participer au Concours. **Est exclue de la participation au concours toute personne : qualifiée qui exerce une profession juridique ; qui remplit une fonction juridique ou ayant déjà obtenu la Maîtrise.**

Toute équipe doit être composée de trois (03) membres, de préférence avec au moins une femme, qui sont étudiants dans le même pays.

L'équipe se rendant à Abidjan pour la phase finale sera accompagnée **d'un représentant**, qui fera office de membre du jury lors de la compétition

3. Langue

La langue du concours est le français, seule langue de travail de l'OHADA. **Exceptionnellement**, l'anglais pourra être admis pour les pays n'ayant pas le français pour langue officiel.

4. Calendrier du concours

La phase finale est prévue pour se tenir à Abidjan, Côte d'Ivoire en **Juillet 2009**.

17 équipes sont attendues pour une compétition acharnée mais amicale pendant toute une semaine.

Chaque structure nationale invitée devra confirmer son souhait de participer au concours **au plus tard le 15 novembre 2008**. Un formulaire lui sera adressé à cet effet.

La liste des candidats participant à la phase finale devra être communiquée au **plus tard le 15 Mars 2009**.

Un calendrier définitif avec le programme du Concours sera présenté ultérieurement.

5. Déroulement du concours

En espérant que le nombre d'équipes présentes le permettra, quatre (04) poules seront formées dans lesquelles les différentes équipes s'affronteront. La 1ère équipe de chaque poule procédera à la demi finale à l'issue de laquelle les deux meilleures seront qualifiées pour la finale. La détermination des vainqueurs se fait par attribution de points.

Cinq (05) rubriques feront l'objet de la compétition :

- Questions à choix multiple (QCM)**
- Culture Générale (CG)**
- Le relais (R)**
- Qui suis-je ? (Q)**
- Intégration Africaine (IA)**

QCM : les candidats auront à choisir la bonne réponse entre plusieurs proposées. Il y a 10 questions de 10 points chacune.

Une mauvaise réponse fait perdre 5 points

Une abstention équivaut à 0 point

NB : pas plus de deux abstentions

CG : les candidats auront à répondre à 10 questions qui porteront sur une connaissance générale des 16 pays membres de l'OHADA. Chaque question compte pour 10 points.

R : les équipes choisiront un thème (Actes Uniformes, Institutions de l'OHADA etc.) sur une liste proposée.

Chaque membre de l'équipe répondra individuellement à une question. Une réponse juste permet de poursuivre le relais. En cas de mauvaise réponse, le relais s'interrompt. Chaque intervenant aura 10 secondes pour donner sa réponse.

Chaque question (4 au total) compte pour 15 points.

Q : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis.

1^{er} indice : 50 pts

2^{ème} indice : 40 pts

3^{ème} indice : 30 pts

4^{ème} indice : 20 pts

5^{ème} indice : 10 pts

IA : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il nous a paru utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates.

Ainsi, les équipes auront à tirer au sort les thèmes suivants : les Hommes de l'Intégration Africaine, les Institutions de l'Intégration Africaine et les Grandes Dates de l'Intégration Africaine.

Chaque thème comporte une série de 8 questions de 5 points chacune.

Pour la finale, une sixième rubrique sera ajoutée : **le Plaidoirie**. Cet exercice permettra d'apprécier les qualités oratoires des participants. Il s'agira pour un des membres de chaque équipe finaliste d'argumenter sur un problème de droit (*un petit cas hypothétique*) qui leur sera présenté un jour avant la finale. Il s'agira de présenter un plaidoirie devant un Jury ; les deux parties jouant le même rôle (défendeur ou requérant). Cette rubrique comptera pour 20 points.

5. Prix et récompenses

Tous les participants recevront **des diplômes de participation et des ouvrages** (Codes, ouvrages de doctrine). Les lots des vainqueurs (**les deux équipes finalistes**) seront complétés par **une enveloppe financière d'encouragement**.

6. Journée Conférence

Une journée conférence sera organisée pendant la semaine du Concours. Toutes les équipes devront **obligatoirement** y prendre part. Différentes questions pertinentes concernant l'OHADA seront débattues. Ce sera l'opportunité de partager quelques réflexions et de permettre à divers experts d'instruire les participants et le public sur les enjeux de l'OHADA.

7. Excursion

Une excursion aura lieu pendant la semaine du concours. Ce sera l'occasion pour les participants de visiter un lieu d'intérêt touristique du pays hôte.

8. Modalités de participation

Chaque équipe participante devra faire l'effort pour réunir elle-même les fonds nécessaires à son déplacement aller et retour. Toute équipe participante doit s'acquitter d'une modique somme à titre de droit d'inscription dont le montant sera déterminé ultérieurement.

Ce droit d'inscription permettra d'amortir les frais du séjour (hébergement, nourriture et déplacement) qui sont à la charge du Comité d'Organisation.

Le droit d'inscription restera acquis au Comité d'Organisation même en cas de retrait de l'équipe.

9. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement sera soumis au Comité d'Organisation qui tranchera. Ces décisions qui sont le fruit d'un consensus s'imposent à tous.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de compléter, de modifier les règles du concours pendant la compétition sans préjudice du droit des tiers.

10. Informations complémentaires

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Pierre Olivier LOBE
Président du Comité Scientifique d'Organisation
du Concours « Génies en Herbe OHADA »
Cel : +225 07.58.02.08
Email : olivierlob@yahoo.fr